

RCS : BREST
Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 40007
Numéro SIREN : 326 519 253
Nom ou dénomination : A.L.G.

Ce dépôt a été enregistré le 12/03/2021 sous le numéro de dépôt 1583

Laurent BARREAU
Edward BOUCHAUD
Jean-Marc HUILIZEN
Damien LE ROUX
Jacques MAHÉ
Manuel VALLÉE

ALG
SARL au capital de 46 000 €
BEL AIR
29420 PLOUENAN

RCS BREST 326 519 253

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE ALG, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Société de Commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Rennes

ATLANTIQUE AUDIT - SAS au capital de 12 000 € - RCS SAINT-NAZAIRE 351 824 164 - NAF 6920Z - TVA INTRACOM FR 81 351 824 164 00013
4 rue de l'Étoile du Matin - 44600 SAINT-NAZAIRE - Tél. : 02 40 70 40 08 - saint-nazaire@auditia.fr - www.auditia.fr

2 rue Alphonse Daudet
44350 GUERANDE
Tél. : 02 40 42 92 92
guerande@auditia.fr

Le Point du Jour
Le Chêne Vert
44160 PONTCHÂTEAU
Tél. : 02 28 54 05 40
pont-chateau@auditia.fr

Rue du Traité de Paris
ZAC de l'Europe
44210 PORNIC
Tél. : 02 28 53 02 55
pornic@auditia.fr

98 rue du Leinster
44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE
Tél. : 02 28 07 01 23
nantes@auditia.fr

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE ALG, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L223-43 du code du commerce et, d'autre part de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision des associés, en date du 5 mars 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1. Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 mars 2020, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, présentent un résultat net de 47 028 € au 31 mars 2020 contre 92 425 € au 31 mars 2019.
- Les capitaux propres s'élèvent à 126 451 € au 31 mars 2020 pour un capital de 46 000 €.
- Aucune distribution de dividendes n'a eu lieu sur les comptes annuels au 31 mars 2020 de la société ALG.
- Il ne nous a pas été signalé d'évènements ou d'opérations particulières pouvant impacter significativement (hors impact COVID) les fonds propres de la société au cours des années 2020 et 2021.



2. Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à :

- Contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation notamment la trésorerie de la société ;
- Vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que les mesures de contraintes décidées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire, liée à la propagation du virus Covid-19, emportent pour le tissu économique des conséquences, notamment financières, d'une ampleur inédite. A ce jour, les conséquences qui en découlent sur la santé financière des entreprises sont difficilement prévisibles. Compte tenu du contexte décrit, il se peut que des effets négatifs, à court ou moyen terme, puissent affecter la société au titre de l'exercice 2021.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Par ailleurs, aucun avantage particulier ne nous a été signalé et nos contrôles n'en n'ont pas décelé.

Fait à Saint Nazaire, le 11 mars 2021,

Le Commissaire à la transformation

ATLANTIQUE AUDIT

Damien LE ROUX